Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20261026-D2026_129-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 19/10/2026 **Date d'affichage : 19/10/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le 26 octobre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Christelle ROUSSIER, Laurent BELLOIR, Ophélie FROTIN, Yves LOUVEL, Mathieu JOHAN, Marielle GARCIA, Anthony GACHES, Sébastien BUTEAU (arrivée à 20h25 – point n°3) ; conseillers

Étaient absentes excusées : Emmanuelle TALIGOT (donne pouvoir à Marielle GARCIA), Anne-Sophie FOURCROY (donne pouvoir à Philippe CHAVROCHE)

Secrétaire de séance : Christelle ROUSSIER

35/330/129/2026
2- Objet : Facturation repas à l'association Batachris'tival

Dans le cadre des animations programmées pour 2026, le dimanche 14 juin 2026 l'association Batachris'tival a organisé une journée avec le Festival désarticulé. Lors de cette journée, 12 repas ont été préparé par le cuisinier municipal.

La commune propose de refacturer la dépense au tarif de 7,50 euros/repas à l'association

Nombre : 12 repas adultes X 7,50 = 90 euros

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** le tarif de 7,50 €/repas pour la refacturation des 12 repas auprès de l'association Batachris'tival pour un montant total de 90 euros

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 27.10.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

MAIRIE DE TAILLIS (ILLE-ET-VILAINE)